

Comment solliciter/interpeller le SCP ?



Réception de la demande :

Contact par mail ou téléphone les coordonnateurs de parcours puis remplir le formulaire de demande



Entretien : Rencontre de l'équipe et/ou de la personne accompagnée pour recueillir leurs besoins et leurs attentes.



Signature de documents :

Signature du document de coopération et/ou de l'accord d'appui au parcours

Le SCP n'est pas soumis à une orientation de la MDA.

Contacts



Sylvie AVRIL (Directrice) :

06.73.63.31.73 sylvieavril@apajh72-53.fr

Solène BAZOGE (coordonnatrice de soin) :

06.21.79.01.41 vanessabouqueau@apajh72-53.fr

Sabrina FEVRIER (coordonnatrice de parcours) :

06.13.05.54.97 sabrinafevrier@apajh72-53.fr

Plan d'accès

17 boulevard d'Anjou

72 700 Allonnes



Accès par les transports en commun :

- Tempo ligne T3 - arrêt « Kennedy »
- Bus ligne 26 - arrêt « Le Marin » ou « Piscine »



13 impasse Armand Saffray – 72000 Le Mans

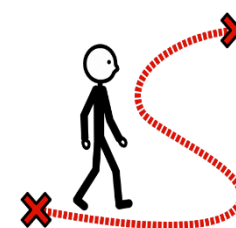


www.apajh72-53.org



Service de coordination de parcours

Dispositif interne à l'APAJH72-53



Promouvoir la complémentarité des réponses de tous les acteurs- contribuant à la qualité des parcours de vie des personnes (Démarche réponse accompagnée pour tous)

Permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches.

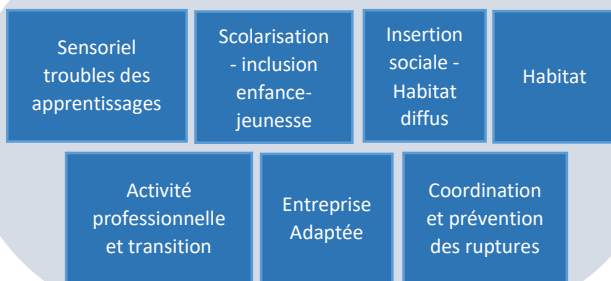
« Une réponse accompagnée ce n'est pas tout et tout de suite mais toujours quelque chose avec une main toujours tendue »

(Rapport PIVETEAU Zéro sans solution)

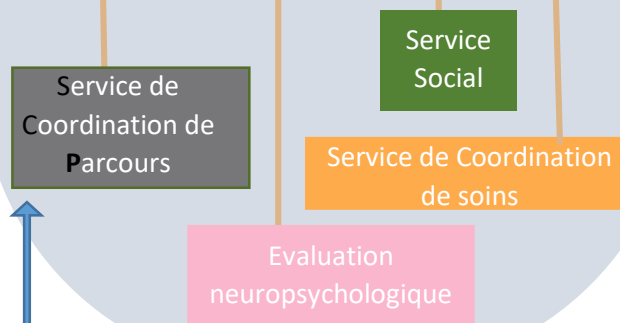


Le Service de Coordination de Parcours (SCP) c'est quoi ?

Dispositifs APAJH 7253



PLATEFORME D'ORIENTATION ET DE COORDINATION DES PARCOURS



Le SCP est l'un des 4 services de la Plateforme d'Orientation et de Coordination de Parcours et transversal à l'ensemble des dispositifs de l'association APAJH7253.

Composition de l'équipe



- ✓ 1 direction
- ✓ 2 coordonnateurs de parcours

Qui accompagnons-nous ?



La coordination de parcours s'adresse à toute personne accompagnée ayant un contrat en cours avec l'APAJH 72-53.

- ❖ Tout âge : secteur enfance, adulte et personnes vieillissantes.
- ❖ Tout handicap.
- ❖ Sur tout le secteur de la Sarthe et de la Mayenne.

Elle peut aussi intervenir pendant une période d'accueil temporaire ou en amont d'une admission pour la préparer.



Nos missions

Le SCP ne remplace aucun autre intervenant ou aucune autre compétence. Il permet la continuité des accompagnements et la cohérence des interventions.

Le SCP intervient dès lors que les prestations de l'ESMS ne permettent plus une réponse suffisante en faveur de la personne qui y est accompagnée.

2 modalités d'accompagnement et de coordination :

Appui-ressource :

- Soutien aux professionnels de l'APAJH 72-53
- Partage d'informations sur les ressources
- Orientation vers des ressources adaptées.

Appui au parcours : Intervention directe auprès des personnes accompagnées (évaluation, orientation, recherches de ressources, lien avec les acteurs du territoire, ...).

Des exemples concrets :

